

Qui contacter

A – Organismes à contacter dans la semaine qui suit le décès

1. Les finances

- Les comptes chèques
- Les comptes épargne
- Les coffres
- Les organismes de crédit

2. L'employeur et l'ASSEDIC

3. La caisse primaire d'assurance maladie

- Le capital décès pour les salariés sociaux assurés (CPAM ou MSA)
- Le capital décès des travailleurs, non-salariés, non agricoles (RSI)
- L'immatriculation personnelle
- Le secours exceptionnel
- Les sommes restant dues au défunt
- La pension de veuve ou de veuf invalide
- Protection sociale des ayants droits

4. Les compagnies d'assurance

- L'assurance-vie
- L'assurance temporaire

5. La mutuelle

B – Organismes à contacter dans les 6 mois qui suivent le décès

1. Les caisses de retraites

- Régime de base
- Régime complémentaire
- Régimes spéciaux

2. La caisse d'allocation familiale

- Les différentes aides

3. Le notaire et la fiscalité successorale

- Déclaration de succession
- Dépôt de la déclaration de succession
- Délai à respecter
- Calcul des droits de succession
- Peut-on envisager diverses réductions ?
- Paiement des droits
- L'administration fiscale

3. Divers abonnements

- Le logement

- EDF-GDF, téléphone, eau, télévision...
- L'automobile
- Les associations diverses
- Important